



Mesdames et Messieurs
Les Conseillers Municipaux

CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous inviter à assister à la réunion du Conseil Municipal qui aura lieu le :

MARDI 17 SEPTEMBRE à 18h00 - Salle du Conseil Municipal

ORDRE DU JOUR :

- Compte rendu du Maire
- Information au Conseil Municipal des décisions prises par Mr le Maire en application de l'article L2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Compte rendu des travaux
- Approbation du compte rendu précédent,
- Rapport des DIA

INTERCOMMUNALITE

- 1 - Contrat de mandat relatif aux travaux de dévoiement du réseau d'eaux usées et eau potable chemin de la colle sur la Commune de Cotignac
- 2 - Demande Fonds de concours CAPV : Bâtiments services techniques

URBANISME

- 3 - Cessions de terrains de Madame Colette SEBON à la Commune
- 4 - Constitution d'une servitude de passage sur la parcelle H 1223
- 5 - Exercice du droit de préemption pour l'acquisition d'un bien - Parcelle 762

ADMINISTRATION GENERALE

- 6 - Adhésion de compétence optionnelle Communauté de Communes Méditerranée Portes des Maures
- 7 - Approbation du rapport annuel 2023 de l'AREA Région Sud
- 8 - Convention pluriannuelle d'objectifs 2025-2026- Cotignac Cinéma
- 9 - FIXATION DES TARIFS POUR LES AUTORISATIONS D'OCCUPATION TEMPORAIRE (AOT) RELATIFS À L'INSTALLATION DE "CAMION" TYPE FOOD TRUCK
- 10 - Candidature de la commune de COTIGNAC à Ville et Village Etoilés
- 11 - DEMANDE DE CLASSEMENT EN STATION DE TOURISME

TRAVAUX

- 12 - Coupes de l'exercice 2025 en forêt communale

FINANCE

- 13 - Fourrière Automobile . Facturation des frais d'approche, d'enlèvement, de gardiennage et de destruction du véhicule au dernier propriétaire connu
- 14 - EXONÉRATION EN FAVEUR DES MÉDECINS, AUXILIAIRES MÉDICAUX ET VÉTÉRINAIRES
- 15 - EXONÉRATION EN FAVEUR DES LOGEMENTS ACQUIS ET AMÉLIORÉS AU MOYEN D'UNE AIDE FINANCIÈRE DE L'AGENCE NATIONALE POUR L'AMÉLIORATION DE L'HABITAT PAR DES PERSONNES PHYSIQUES

FINANCE

16 - EXONÉRATION EN FAVEUR DES ÉTABLISSEMENTS APPARTENANT AUX ENTREPRISES QUI BÉNÉFICIENT DE L'EXONÉRATION PRÉVUE À L'ARTICLE 44 QUINDECIES A DANS UNE ZONE FRANCE RURALITÉS REVITALISATION

17 - Tarifs concession columbarium - Cimetière

18 - Subvention complémentaire 2024 – Radio Ste Baume - 500.00 €

RESSOURCES HUMAINES

19 - Création d'un emploi permanent – Agent de maîtrise Principal

20 - Délibération de principe autorisant le recrutement d'agents contractuels sur des emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité (en application de l'article 3-2 de la loi N° 84-53 du 26/01/1984)

Questions diverses

Fait à Cotignac, le 10 septembre 2024

Le Maire
Jean-Pierre VERAN

